

# NOTICE EXPLICATIVE

**Votre questionnaire est déjà prérempli. Lisez-le attentivement. S'il est incomplet ou erroné, merci de le compléter ou le corriger. Veillez à ne pas dépasser les cases lors de la saisie.**

**Cadre A, B, C :** vérifier les informations préremplies, corriger et compléter en cas d'erreur

**Cadre D :** renseigner les informations pour chaque nouvel occupant (au besoin compléter sur papier libre si plus de 2 nouveaux occupants)

**Cadre E :** cocher la case correspondant à la situation professionnelle pour chacun des occupants du logement et indiquer le montant du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2017

**Cadre F :** cocher la ou les cases correspondant à la nature des allocations perçues pour chacun des occupants du logement

**N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées :** téléphones et mail qui permettront de faciliter nos futurs échanges.



① Dater et signer le questionnaire



② Joindre les 4 pages d'avis d'impôts 2017 (revenus 2016) des occupants du logement



③ Au plus tard le 15 janvier 2018 :

- Déposer votre dossier à l'accueil
- ou par courrier : Chaumont HABITAT

Enquête OPS/SLS  
51 rue Robespierre BP 39  
52000 CHAUMONT

## Pièces à joindre obligatoirement

Avis d'imposition 2017 (revenus de 2016)

Pièces complémentaires à joindre :

- Si handicap d'un des membres composant le foyer : Carte d'invalidité
- Si changement de situation :
  - Vous déclarez un nouveau contractant : copie de la pièce d'identité et de l'avis d'imposition 2017 sur revenus 2016
  - Vous vous êtes mariés : copie du livret de famille et de l'avis d'imposition 2017 de chacun des époux ou déclaration commune
  - Vous vous êtes pacsés : copie de la convention PACS et de l'avis d'imposition 2017 de chacun des conjoints ou déclaration commune
  - Vous vous êtes séparés : copie de l'ordonnance de non conciliation, décision du juge statuant la résidence séparée, attestation de votre avocat ou déclaration d'abandon du domicile conjugal
  - Vous avez une naissance ou un décès dans la famille : copie des pages du livret de famille mentionnant la naissance ou le décès
  - Vous figurez sur la déclaration de vos parents : copie complète de la déclaration de vos parents
  - Vous n'avez pas déclaré vos revenus en 2016 : établir une déclaration tardive de vos revenus 2016 et en retourner une copie complète revêtue du cachet des impôts
  - Vos revenus ont diminué en 2017 : copie des justificatifs des 12 derniers mois pour chaque personne occupant le logement, (bulletins de salaire, bulletins de versement ASSÉDIC, retraite...)

**ATTENTION :** la communication de ces informations est une obligation légale. Sans réponse avant le 15 janvier 2018, une pénalité de 7.62 € vous sera facturée par mois de retard.